

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022****REUNION PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 19 mai 2022 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Madame Nathalie FRANÇOIS.

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe. – Monsieur DELREZ est absent.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de Groupe.- Madame Isabelle SAMEDI est excusée et Madame FRANÇOIS et Madame LEBEAU. Mme WISLEZ, je pense qu'elle est là.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Tout le monde est là

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- M. SCHROBILTGEN en retard

M. LE PRESIDENT.- Merci.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé**

### **III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous informe que Madame Catherine HAUREGARD m'a notifié, par courriel, sa démission de son mandat de Conseillère provinciale avec effet en date du 30 avril 2022. Je vous invite à en prendre acte.

Sa suppléante, issue du district de Saint-Nicolas, sera installée ce jour.

### **IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2022. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

### **V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial**

**Document 21-22/231 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO pour le District de Saint-Nicolas – Arrondissement de Liège – appelé à siéger en remplacement de Madame Catherine HAUREGARD, démissionnaire.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 21-22/231).

Nous allons donc procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Liège, elle sera composée de 7 membres.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers la Salle des Gardes : M. Jacques SCHROBILTGEN, M. Didier NYSSSEN, Mme Marie MONVILLE, M. Gregory PIRON, M. Pol HARTOG, Mme Victoria VANDEBERG, M. Hajib EL HAJJAJI.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

\*\*\*\*\*

M. LE PRESIDENT.- Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est à Mme Victoria VANDEBERG qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers Collègues, au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Didier NYSSSEN à laquelle assistaient M. Jacques SCHROBILTGEN, Mme Marie MONVILLE, M. Gregory PIRON, M. Pol HARTOG, M. Hajib EL HAJJAJI et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'une Conseillère provinciale suppléante de la liste ECOLO de l'Arrondissement de Liège, District Saint-Nicolas afin de pourvoir au remplacement de Madame Catherine HAUREGARD, démissionnaire.

Madame Aline de BARROS, née 3 septembre 1990 et domiciliée 109, rue Horloz à Saint-Nicolas, est devenue 1<sup>ère</sup> suppléante en ordre utile de la même liste suite aux désistements successifs de Madame Isabella BONAZZA et de Monsieur Salvatore FALCONE.

Par courriel daté du 4 mai 2022 dernier, Madame Aline DE BARROS notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de Saint-Nicolas datée du 5 mai 2022 certifiant que Madame Aline DE BARROS réunit toujours bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, les articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Dès lors, en conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Aline de BARROS à la prestation de serment et de procéder à son installation en tant que Conseillère provinciale.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial Madame Aline de BARROS,

issue du District de Saint-Nicolas, en remplacement de Madame Catherine HAUREGARD, démissionnaire.

Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH-CSP.

Unanimité, le Conseil adopte la résolution.

Je vais à présent inviter Madame Aline de BARROS, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal. Vous avez la parole Madame DE BAROS.

Madame Aline de BARROS (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge ».

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale.

Je vous souhaite, chère collègue, la bienvenue au sein notre assemblée.

Je vous informe que Madame de BARROS sera membre de la première Commission, en remplacement de Madame Daphné WISLEZ, et que Madame WISLEZ devient membre de la quatrième Commission, en remplacement de Madame HAUREGARD.

## **VI.- Questions d'actualité**

**Document 21-22/A24 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au Cristal Park et l'implication de la Province dans Immoval.**

**Document 21-22/A25 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au subside de la Province à la Maison du Tourisme Meuse-Condroz-Hesbaye.**

M. LE PRESIDENT. – Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points.

Avant de passer la parole aux intervenants, je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse,

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question, je donne la parole à M. Julien VANDEBURIE. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (à la tribune).- Bonjour tout le monde, Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs des Députés, chers Collègues.

L'avenir du site du Val-St-Lambert intéresse beaucoup de monde le moment, tant privé que public d'ailleurs. La Province y est d'ailleurs partie prenante, en tant qu'actionnaire d'Immoval, elle-même courroie de transmission vers d'autres sociétés plus « opérationnelles ».

La Province envoie un représentant au Conseil d'Administration d'Immoval et plusieurs représentants à l'AG.

Par contre, je ne retrouve pas et il me semble qu'Immoval souffre d'un déficit de gouvernance en n'invitant pas directement les représentants entre autres de la Province à l'AG.

Petites questions, très courtes. J'aurais aimé entendre l'avis de notre représentant au CA sur ce sujet et finalement quel est l'intérêt de la Province dans cette participation ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite Monsieur Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Monsieur VANDEBURIE ne va pas être content c'est moi qui vais vous répondre.

Cher Monsieur VANDEBURIE, effectivement, vous auriez peut-être préféré entendre l'administrateur mais je vais vous parler de lui et ce qu'il y fait dans l'intérêt de la Province.

Vous interrogez donc le Collège provincial sur l'actualité du projet connu sous la dénomination « Cristal Park » et plus particulièrement sur la société qui le porte principalement, à savoir : la S.A. Immobilière du Val-Saint-Lambert, mieux connue sous le nom d'ImmoVal.

Permettez-moi d'abord un rapide rétroacte. C'est en juin 2004, il y aura bientôt 18 ans, que le Conseil provincial de Liège avait décidé d'une prise participation de la Province de Liège dans le capital de la S.A. « IMMOVAL ».

A l'époque, la motivation de cette participation reposait alors sur le constat suivant : le site du Val Saint-Lambert était la propriété de différents acteurs, à savoir la Ville de Seraing, la

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

Maison Sérésienne, l'asbl Les Compagnons du Val, l'Immobilière du Val Saint Lambert, la Manufacture du Val Saint Lambert et la SORASI.

Cette situation avait pour conséquences d'entraîner, d'une part, une forte décroissance de l'attractivité du site et, d'autre part, la dégradation progressive du patrimoine immobilier.

Le projet présenté consistait à remédier à cette situation en visant à donner au site un avenir et une nouvelle dimension d'attractivité régionale, qui s'appuierait sur une rénovation patrimoniale et des moyens financiers à hauteur de ses ambitions.

Le but était, et reste toujours, de faire de ce site historique et industriel unique, un site majeur en termes de tourisme, de culture et d'évènementiel.

On peut donc affirmer sans difficultés que l'entrée de la Province de Liège dans le capital de cette société fût guidée par une volonté que l'on qualifierait aujourd'hui de « supracommunalité ».

Revenons-en maintenant au présent, en s'intéressant en particulier aux questions de gouvernance.

Depuis l'entrée au capital de cette société anonyme, la Province de Liège dispose, en toute logique, du droit de participer avec droit de vote aux réunions de l'Assemblée générale des actionnaires.

C'est donc la Province de Liège, en tant que titulaire des actions, qui doit être convoquée à ces réunions de l'assemblée générale.

La Province de Liège peut ainsi se faire représenter aux réunions de cette assemblée générale. La Province de Liège peut se faire représenter dans cette Assemblée générale par 5 mandataires, désignés par notre Conseil.

Si nous avons en effet observé que la S.A. ImmoVal négligeait, par le passé, de formaliser correctement cette convocation à l'attention de la Province, une mise au point a pu avoir lieu avec cette société de telle sorte que, maintenant, nous recevons lesdites convocations portant mention des ordres du jour des réunions de l'assemblée générale.

Ce sont les services du Greffe qui veillent à communiquer ensuite, et dès qu'ils les reçoivent, lesdites convocations aux 5 mandataires provinciaux.

En exécution de l'article 2:55 du C.S.A., pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, c'est le Code des Sociétés et Associations, un représentant permanent doit être désigné lorsqu'une personne morale assume un mandat de membre d'un organe d'administration.

Vous l'avez dit, c'est notre collègue Alain DECERF qui est actuellement notre représentant permanent et participe donc, à ce titre, aux réunions du Conseil d'administration d'ImmoVal.

Monsieur le Conseiller, venons-en maintenant aux récents échos donnés par la presse

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

aux difficultés économiques qui nuiraient à la bonne fin du projet Cristal Park.

Face aux difficultés ainsi évoquées, vous n'ignorez pas qu'une motion a été récemment adoptée à l'unanimité par le Conseil communal de la Ville de Seraing, très impliquée bien sûr dans le projet, exigeant notamment la transparence totale dans la gestion de cette société.

Interrogé sur le sujet au Parlement wallon ce 5 mai, le Ministre wallon des pouvoirs locaux a insisté lui aussi sur, je le cite : « *la nécessaire transparence qui doit accompagner tout projet public, pour garantir non seulement la préservation des intérêts locaux, mais aussi la bonne utilisation des deniers régionaux* » et dans notre cas, également provinciaux.

Dans la foulée de ces actes et interventions, le Collège provincial a, dès ce 5 mai également, chargé le représentant permanent de la Province au Conseil d'administration de la S.A. ImmoVal de soutenir explicitement toute demande et/ou démarche qui serait formulée par un ou plusieurs autres membres du C.A. et qui tendrait à : voir désigner un organisme indépendant aux fins de procéder à un audit indépendant portant sur tous les éléments en lien direct ou indirect avec la société « Cristal Park » au sein de la S.A. ImmoVal ; permettre au C.A. d'ImmoVal de débattre à propos de la constitution et de la composition optimale d'une équipe de management de crise au sein d'ImmoVal en vue de préserver, notamment, les intérêts publics.

Ce mardi, notre administrateur nous a informés que le CA, en sa séance du lundi 16 mai, a déjà rencontré nos demandes, à savoir : sa procédure d'audit a été décidée. Les modalités pratiques y relatives seront validées lors du prochain Conseil d'Administration ; la fiduciaire ISIRO, représenté par Monsieur Laurent BAUDINET, sera chargée du volet « management de crise ».

Compte tenu de ces éléments assez récents, il nous paraît dès lors prématuré de solliciter, dès à présent, du représentant permanent de Province de Liège au sein du C.A. de la S.A. ImmoVal qu'il nous fasse rapport à ce propos. Les choses évoluent et c'est ce que nous avons demandé.

Pour autant, je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de ces démarches dès qu'elles auront pu porter leurs premiers fruits. Vous êtes membre de la 5<sup>ème</sup> Commission, c'est un dossier qui passera en 5<sup>ème</sup> et j'inviterai Alain à venir en 5<sup>ème</sup> si vous l'estimez nécessaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (de son banc).- Je remercie Monsieur le Député pour ses réponses et j'attends la suite avec impatience.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de Groupe. Pour la deuxième question A25, je donne la parole à Mme Sandrina GAILLARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

Depuis quelques mois, en commission quand on diminue ou on supprime un subside octroyé à une ASBL, je demande parfois ce que ça va entraîner pour cette ASBL.

Voici une réponse : L'ASBL Maison du Tourisme Meuse-Condroz-Hesbaye a été créée en 2007. Elle a été une bonne élève dans notre province en rationalisant et en fusionnant les 3 Maisons existantes représentant 27 communes de la Hesbaye au Condroz en passant par la vallée de la Meuse.

Les missions de ces dernières années ont permis de mettre en place la marque « Terres de Meuse » et de la développer.

La nouvelle ASBL a repris le personnel travaillant dans les anciennes Maisons du Tourisme et a bénéficié de subsides promérités par celles-ci. A ces recettes des pouvoirs supérieurs s'ajoute une cotisation communale de 20 cents/habitant ; les recettes du commissariat général au tourisme s'élèvent à un peu moins de 200.000 € pour le fonctionnement et n'ont pas été modifiées depuis 10 ans.

Jusqu'à l'année 2021, le subside récurrent de la province de Liège s'élevait à 37.372 € et il a été ramené à 15.000 € en 2022. Une diminution donc de plus de 50 %.

Quant aux dépenses elles ne cessent d'augmenter, ne serait-ce que l'indexation des salaires et les augmentations barémiques dues à l'ancienneté acquise par le personnel.

La situation budgétaire devient donc très difficile et l'ASBL cherche toutes les pistes d'économie possibles. Cependant, vu les obligations en matière touristiques et de développement de projets touristiques, il ne leur est pas possible de réduire le personnel.

La solution ne pourra être trouvée que par la combinaison d'une augmentation des recettes et une diminution des dépenses de fonctionnement.

Comme piste d'augmentation, l'ASBL a donc interpellé la Conférence des élus de Huy-Waremme pour solliciter l'indexation de la cotisation communale avec « récupération » du retard et donc de la porter à 0,30€/habitant en 2023, une augmentation donc de 30%.

Avant de demander une augmentation de participation aux 27 communes, communes déjà en très grande difficulté budgétaire, la Conférence des élus, dont je suis membre, demande si la Fédération du Tourisme de la Province de Liège ne pourrait pas tenir compte dans sa subvention à la fois du territoire couvert par la Maison du Tourisme et la qualité reconnue de ses actions et revenir au subside précédent ?

Et pourquoi pas via le budget de la supracommunalité vu le grand nombre de communes représentées dans cette Maison ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention.

J'invite M. Claude KLENKENBERG, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Conseillère, vous parlez des difficultés financières des 275 communes. Je ne sais pas si vous êtes au courant que la Province de Liège vit les mêmes difficultés et de manière bien plus importantes avec des interventions non négligeables et de plus en plus importantes notamment pour les Zones de Secours et tous les éléments que vous avez cités, on les vit aussi.

Ceci étant, laissez-moi vous remercier de mettre en valeur, au travers de votre question, l'ensemble des Maisons du Tourisme qui, des Cantons de l'Est au pays de Liège en passant par Spa, le plateau de Herve ou les vallées de l'Ourthe et de la Vesdre, effectuent un travail remarquable au contact des touristes et en coordination des différents Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiatives liés à leur destination.

Bien que le code wallon du tourisme ne prévoit absolument pas de financement obligatoire des Maisons du tourisme par le biais des fédérations provinciales, la FTPL a pourtant toujours souhaité se tenir fermement à leurs côtés au travers de financements complémentaires. La Province de Liège fait d'ailleurs clairement office de meilleure, voire seul bon élève en la matière.

Malheureusement, il ne vous aura certainement pas échappé que notre institution est soumise à un défi budgétaire inédit qui, mécaniquement, s'impose également aux fédérations et précisément à sa Fédération du Tourisme.

Dès lors, en responsabilité, les différentes instances de la FTPL - conseil d'administration, AG et BE - ont pris la décision de diminuer le crédit global tout en supprimant la clé de répartition initiale, privilégiant dès lors un subside unique de 15.000 euros pour chacune de nos 7 Maisons du Tourisme.

D'ailleurs, je vous rappelle, en toute amitié, que vos représentants ECOLO au sein de ces mêmes instances n'auront pas manqué d'adhérer à cette attitude de saine gestion des deniers publics en approuvant les crédits budgétaires 2022. Peut-être avaient-ils en tête, et je m'en féliciterais, que l'intervention de la FTPL en soutien des maisons du tourisme ne se limite évidemment pas à un simple transfert de fonds.

Ce soutien prend en effet plusieurs formes, dans le respect des nouvelles missions, je dis bien des nouvelles missions, dédiées à la FTPL, à savoir : une aide très concrète via la gestion de la livraison des brochures, diminuant ainsi leurs frais postaux ;deux, une offre gratuite, en 2022, de trois formations exclusivement réservées aux Maisons du Tourisme, qui ont l'opportunité d'envoyer deux agents pour des ateliers liés à la production multimédia, l'e-

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

réputation en ligne et la communication touristique sur les réseaux sociaux ; trois, l'accès à des aides liées à l'accessibilité, à savoir la prise en charge, sur base de montants plafonnés, l'audit Access-i et du « kit d'accessibilité pour tous » ; la mise en œuvre et l'entretien du réseau points-nœuds, puissant vecteur du vélotourisme, et la mise à disposition de cartes spécifiques créées et imprimées par nos soins.

A ces initiatives positives viennent encore s'ajouter des enveloppes complémentaires pour les Maisons du Tourisme, visant spécifiquement au développement de projets thématiques, un évènement maison, par exemple, ou le financement d'équipements touristiques, comme la réalisation d'un stand extérieur pour faire la promotion de la destination.

Ainsi, entre 2018 et 2021, des montants annuels supplémentaires allant de 3.321 à 7.400 euros ont été libérés par la FTPL à destination de la Maison du Tourisme Terres-de-Meuse.

Enfin, pour vous livrer une vision parfaitement complète de l'arsenal déployé par la FTPL, je m'en voudrais de passer sous silence toute une série d'aides financières conséquentes destinées directement à des acteurs du territoire couvert par la Maison du Tourisme qui vous est si chère.

Rien qu'en 2020, la FTPL s'est déliée d'un montant de 157.800 euros couvrant des aides ponctuelles, des projets thématiques, de l'équipement touristique ou des subsides vers les offices du tourisme et syndicats d'initiatives des 27 communes dont vous avez parlé, auxquelles il faut encore ajouter les 12.720 euros annuellement versés au parc naturel Burdinale-Mehaigne.

J'en viens enfin à ma conclusion : si je considère qu'il est parfaitement légitime de s'émouvoir de la diminution d'un subside, quand bien même la raison budgétaire l'impose très prosaïquement, il est aussi essentiel de rappeler la somme considérable des investissements financiers annexes et des efforts consentis par notre FTPL pour accompagner nos maisons du tourisme et dynamiser les acteurs de terrain qui font concrètement vivre la destination.

Vous l'aurez donc compris, je ne pourrai pas accorder un suivi favorable à votre demande de révision des montants attribués et vous apprécierez certainement que je vous réponde sans détour car, Madame la Conseillère, je partage avec un poète écossais du 18ème siècle, Robert Burns, cette idée que « le suspense est pire que la déception ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Une réaction ?

Mme GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Je vous remercie M. le Député pour votre réponse. Une petite piste peut-être pour retrouver un peu d'argent. Lors du dernier Conseil, nous avons octroyé une dérogation de 200.000€ à la Maison du Parc de Botrange et donc un dixième de cette somme aurait suffi et aurait aidé d'autres A.S.B.L..

M. KLENKENBERG, Député provincial (de son banc).- Je ne sais que vous répondre...

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022****VII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 21-22/232 : Modification de la représentation provinciale au sein de la Société de logement de service public en Communauté germanophone « Öffentlichen Wohnungsbau Ostbelgien », en abrégé « ÖWOB ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 21-22/232).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/233 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège – Liège Métropole » – Exercice 2020/Prévisions 2021.****Document 21-22/234 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « MNEMA » – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 21-22/233 à 21-22/234) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 5 voix pour et 4 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 21-22/235 : Insertion dans le règlement de travail du personnel provincial non enseignant d'une annexe relative à l'utilisation d'un système électronique de gestion des données relatives au suivi en temps réel (y compris la géolocalisation) des véhicules de service, de machines et autre matériel spécifique.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 21-22/235).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur Mme Chantal NEVEN-JACOB à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NEVEN-JACOB, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La première Commission du Conseil provincial s'est réunie ce mardi 17 mai 2022 à 17 heures et a examiné le document 21-22/235 : « Insertion dans le règlement de travail du personnel provincial non enseignant d'une annexe relative à l'utilisation d'un système électronique de gestion des données relatives au suivi en temps réel (y compris la géolocalisation) des véhicules de service, de machines et autre matériel spécifique ».

Un Conseiller se demande quel est le plan et pourquoi faire appel à cela ?

Il lui est répondu que c'était dans le but de localiser le parc automobile et ainsi améliorer la planification du travail et qu'en plus s'y adjoignait un bouton d'alerte en cas de problème dans le but d'améliorer la sécurité de l'agent utilisateur. L'utilisation d'un tel système est faite dans un but de contrôle du matériel et de service au personnel.

Une évaluation du système se fera avant la fin de l'année. Le système sera mis en place début juillet et il y aura une réunion de concertation syndicale fin d'année.

Les personnes habilitées à consulter ces données sont l'agent chargé du traitement des données enregistrées ainsi que l'agent concerné lui-même.

## SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022

Il faut rassurer au maximum le personnel, le but de l'utilisation d'un tel système étant surtout l'optimisation de l'organisation du travail.

Plus ou moins 250 véhicules seront concernés par ce système sans compter les grues, remorques, conteneurs et autre matériel.

A la réunion de concertation syndicale de ce mardi matin, beaucoup de questions ont été posées mais l'accord a été validé. Le point avait déjà été mis à l'ordre du jour d'une Commission antérieure mais il avait été reporté car il n'y avait pas encore eu de concertation syndicale.

Un autre Conseiller demande quel en sera le coût ?

Une fonctionnaire répond que chaque pièce dépendra de la sorte de véhicule à équiper et que 10 véhicules seront en test en juillet prochain. C'est un marché qui s'étale sur 6 ans, dès lors nous n'avons pas encore de détails maintenant mais la fonctionnaire nous dit que le fournisseur est le même que celui du SPW.

Au vote, il y a 7 voix pour, aucune voix contre et 3 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/236 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Compagnie des Arts de Nez », dans le cadre de la création du spectacle « Une vie de cageot », prévu en avril 2023.**

**Document 21-22/237 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Le Forum » – Spectacles « Rendez-vous avec des femmes d'exception », les 26 et 27 mars 2022 à Liège.**

**Document 21-22/273 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Concerts du Printemps du Val Dieu à Aubel » dans le cadre du « Festival des Concerts de Printemps du Val Dieu à Aubel », du 19 mai au 17 juin 2022.**

**Document 21-22/274 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Les Amis du Château féodal de Moha » dans le cadre de la Fête des Fous les 21 et 22 mai 2022, et les Balades contées les 9 et 10 septembre 2022 au Château féodal de Moha.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8, 9, 10 et 11 de l’ordre du jour (documents 21-22/236, 21-22/237, 21-22/273, 21-22/274) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces quatre documents n’ayant soulevé aucune question, c’est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 21-22/238 : Arrêt des comptes relatifs à l’exercice 2021.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l’ordre du jour (document 21-22/238).

Ce document a été soumis à l’examen de la deuxième et a soulevé des questions. J’invite donc le rapporteur, M. Yves DERWAHL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DERWAHL, Rapporteur (à la tribune).- je vous remercie Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général provincial, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Votre deuxième Commission s’est réunie ce mardi 17 mai 2022 à 16h30 et le première point à l’ordre du jour concernait l’approbation des comptes annuels 2021.

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

Suite à la présentation de M. le Directeur financier de ceux-ci, deux questions complémentaires ont été posées.

Un Commissaire s'interroge sur les réponses éventuellement apportées concernant le courrier transmis par le Collège provincial le 26 avril dernier à ENODIA pour obtenir davantage de précisions quant aux dividendes de l'année 2020.

Monsieur le Directeur financier a répondu que le Province n'avait pas perçu de dividendes proméritées pour l'année 2020 puisque la société ENODIA avait arrêté ses comptes annuels trop tard. Il a ajouté qu'à ce jour, le Collège était toujours en attente des précisions demandées par l'intercommunale.

Deux. Un autre Commissaire s'interroge sur la réception d'une éventuelle actualisation des montants de la cotisation de responsabilisation à l'horizon 2024.

Monsieur le Directeur financier lui rappelle que ces montants comprennent une part sur l'exercice propre et un rattrapage sur années antérieures jusqu'en 2024, date à laquelle le rattrapage prendra fin et que nous payerons nos cotisations sur exercice propre.

Il ajoute que ces montants ont été fournis par les organes compétents, qu'aucune actualisation n'a, à ce jour, été transmise et que la Cour des Comptes, dans son avis, précise que la Province a correctement budgétisé les montants communiqués.

Le point a été adopté à 6 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Sans surprise, nous voterons contre ces comptes, mais je voudrais simplement acter que cette année 2021 a donc vu le départ de 243 agents provinciaux. L'effectif de notre personnel provincial est en effet passé de 3000 ETP à 2757 ETP.

Le boni enregistré à ces comptes comme l'alimentation du fonds de réserves ne s'est donc pas fait sans sacrifices et sans douleur. La saignée dans le personnel risque malheureusement de se poursuivre car, comme l'a rappelé le directeur financier à sa présentation des comptes, l'avenir ne s'annonce pas sans nouvelles difficultés financières avec l'augmentation des coûts de l'énergie et les indexations successives mais bien nécessaires des salaires des agents.

Nous le savons, et vous le répétez assez souvent, trop souvent peut-être, la reprise du financement des zones de secours plombe désormais les dépenses de transfert de la Province mais nous continuons à plaider de notre côté pour d'une part, une renégociation de la répartition

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

du financement entre les différents pouvoirs publics et d'autres part, pour la recherche de nouvelles recettes provinciales, notamment en taxant les grandes entreprises immobilières qui possèdent des surfaces de bureau sur le territoire provincial.

Et Monsieur Klenkenberg, nous sommes ravis que vous ayez accepté qu'on en discute en cinquième Commission et nous attendons donc ce débat. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres interventions ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/239 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl «Fonds d'entraide de la Province de Liège» – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

**Document 21-22/240 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl «Centre Liégeois de Promotion de la Santé» – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

**Document 21-22/241 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Entraînement et de Formation de haut niveau en football de la Région wallonne » (CREF) – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

**Document 21-22/242 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Moi Aussi, je joue au Ping !!! » – Exercice 2020/Prévisions 2021.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 13, 14, 15 et 16 de l'ordre du jour (documents 21-22/239 à 21-22/242) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

Les documents 241 et 242 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Jacques SCHROBILTGEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SCHROBILTGEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues,

La deuxième Commission s'est réunie mardi dernier, il y a une question qui a été posée pour le point 241 par rapport au CREF.

Une Commissaire s'interroge par rapport aux finances du CREF. Il lui est répondu que la dissolution de ce CREF est en cours. Il est précisé aussi que la Province ne joue pas de rôle déterminant dans le processus.

Alors, une autre question a été posée pour le point suivant, le 242, mais là, la Commissaire semble avoir mêlé les dossiers et donc, il n'y avait pas vraiment de question à ce point.

Les points ont été votés par 6 voix pour et 4 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Les deux autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur NYSSSEN.

M. NYSSSEN, Conseiller provincial (de son banc).- Monsieur le Président, voulez-vous bien noter que je me suis sorti pour le point relatif à « Moi aussi, je joue au ping !!! » étant donné que j'y suis administrateur à titre privé

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. D'autres interventions ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

**Document 21-22/243 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Université du 3ème âge et du temps libre de Liège (U3A) » dans le cadre de l'achat de mobilier durant l'année 2022.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 21-22/243).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/244 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « 361 Degrés », dans le cadre de l'organisation de deux courses « Woman race » le 13 mars à Liège et le 4 septembre 2022 à Eupen.**

**Document 21-22/245 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien du CHU de Liège, service de chirurgie cardiaque, vasculaire et thoracique dans le cadre du 7ème congrès bisannuel « International meeting on aortic diseases » et du 70ème congrès de la « European society of CardioVascular surgery » – Organisation du dîner d'accueil des orateurs le 20 juin 2022 dans la salle à manger du Palais provincial.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 18 et 19 de l'ordre du jour (documents 21-22/244, 21-22/245) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Le document 245 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Catharina CRAEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

Mme CRAEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues du Conseil.

Je suis un peu surprise parce que je n'étais pas au courant que je devais rapporter cette discussion.

Toutefois, ce que je me rappelle, c'est qu'une Commissaire a demandé si l'argent pour ce dîner ne pouvait pas être demandé à une firme pharmaceutique ? Et il y a eu une réponse de dire que ce n'est plus possible, les firmes pharmaceutiques ne peuvent plus faire ça.

Voilà ce que j'ai compris de mon rapport. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Le document 244 n'ayant quant à lui soulevé aucune question, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'autre intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

Et bien, nous allons passer au **vote du document 244** : « Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « 361 Degrés », dans le cadre de l'organisation de deux courses « Woman race » le 13 mars à Liège et le 4 septembre 2022 à Eupen ».

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Le **vote sur le document 245** : « Demande de soutien du CHU de Liège, service de chirurgie cardiaque, vasculaire et thoracique dans le cadre du 7ème congrès bisannuel « International meeting on aortic diseases » et du 70ème congrès de la « European society of CardioVascular surgery » – Organisation du dîner d'accueil ».

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ?

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (de son banc).- Monsieur le Président, je peux prendre la parole sur ce point ?

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

M. LE PRESIDENT.- J'ai demandé qui souhaitait intervenir !

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (de son banc).- Pour le premier mais pas pour celui-ci.

M. LE PRESIDENT.- Nous étions dans les deux dossiers en même temps donc, moi je m'excuse Madame mais à partir du moment où je vous demande est-ce qu'on intervient, vous me dite non.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (de son banc).- Moi j'attendais le dossier...

M. LE PRESIDENT.- Je pense qu'à un moment donné, ou bien on est attentif ou on ne l'est pas ! Alors, qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ?

M. RASSAA, Chef de groupe (de son banc).- Monsieur le Président, pourquoi ne pas laisser prendre la parole ?

M. LE PRESIDENT.- Moi ça m'est complètement égal mais je demande systématiquement et à la rigueur, croyez bien que neuf fois sur dix personne ne demande rien ! Ici je demande s'il y a des commentaires, s'il y a des questions, non ! Alors, moi je veux bien... Venez Madame.

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président mais franchement, je n'ai pas entendu la lecture du deuxième.

Mais en fait, comme expliqué en Commission, il est toujours très facile pour des médecins spécialistes des hôpitaux de demander des participations financières aux firmes pharmaceutiques qui elles, n'ont pas trop de problèmes financiers, budgétaires, donc c'est pour ça que le groupe ECOLO va s'abstenir sur ce point.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Nous passons au vote. Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/246 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Challenge l'Avenir » – Organisation du challenge l'Avenir (joggings et trails) du 13 février au 19 décembre 2022 en province de Liège.**

## SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022

**Document 21-22/247 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « FFKAMA » – Fonctionnement 2022 de l’asbl pour ses activités en province de Liège.**

**Document 21-22/248 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Foot 2000 » – Organisation d’un tournoi de football, les 26, 28 et 29 mai 2022 à Blegny.**

**Document 21-22/249 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « RBC Wanze » – Organisation d’un tournoi international de basket-ball du 25 au 29 mai 2022 à Wanze.**

**Document 21-22/250 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Monsieur Didier PETITJEAN pour l’association de fait « Le Comité provincial de football de la Province de Liège » dans le cadre de l’organisation des finales de la Coupe de la Province de football, les 4 et 6 juin 2022.**

**Document 21-22/251 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Maasmarathon de la Meuse » dans le cadre de l’organisation de la 23ème édition du Maasmarathon de la Basse-Meuse, le dimanche 8 mai 2022 dans la région de Visé.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 20, 21, 22, 23 et 24 de l’ordre du jour (documents 21-22/246 à 21-22/251) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Je vous informe que le document 248 : Demande de l’asbl « Foot 2000 » a été retiré de l’ordre du jour en raison de l’annulation de l’événement. Nous ne voterons dès lors pas sur ce document.

Les cinq autres documents n’ayant soulevé aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par : 7 voix pour et 3 abstentions pour les documents 246 et 247, et par 6 voix pour et 3 abstentions pour les documents 249, 250 et 251.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

**Document 21-22/252 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2021 des fonds provenant des legs « MONTEFIORE-LEVI », « Mme Vve GABRIEL-HALIN », « ROUSSEAU BOSHOWER », « BONDARIU », « Marthe BRABANT-VECKMANS », « Fernand PETIT », « Raymonde SIMON », « BARTHOLOME Maria Vve LEONARD », « Mykola DYHID », « CUVELIER Vve ROLAND » et legs « ASBL ICAN ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 21-22/252).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

**Document 21-22/253 : Rapport du Directeur financier sur l'exécution de sa mission de remise d'avis en application de l'article L2212-65, §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à l'année 2021.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 21-22/253).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre deuxième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

**Document 21-22/254 : Don d'imprimantes par l'asbl « Centre Zénobe Gramme » pour les besoins pédagogiques de l'IPES de Seraing.**

**Document 21-22/255 : Don de matériel technique par la SA KANEKA EUROGENTEC au profit de la HEPL – Département Sciences et Techniques.**

**Document 21-22/256 : Don de 1000 jeux déclassés par la Province de Luxembourg au profit de la Province de Liège.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27, 28 et 29 de l'ordre du jour (documents 21-22/254 à 21-22/256) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 255 ayant soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Hajib EL HAJJAJI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. EL HAJJAJI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Notre troisième Commission s'est réunie le 16 mai 2022 et a examiné le document 21-22/255 relatif au don de matériel technique par la SA KANEKA EUROGENTEC au profit de la Haute Ecole de la Province de Liège – Département Sciences et Techniques.

Un Commissaire s'étonne que ce don à la HEPL de la part d'une entreprise privée soit si élevé, à hauteur de plus de 25.000 € bien qu'aucune contrepartie ne soit mentionné dans la délibération. Il demande si l'entreprise n'est quand même pas en attente d'un retour quelconque sur ce don ?

Il lui est répondu qu'il n'y a aucune contrepartie évidemment. Il est courant que de tels dons soient faits, résultant de bonnes relations entretenues avec les entreprises par exemple, via les stages des élèves.

Le point est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Les deux autres documents n'ayant soulevé aucune question, c'est à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

Nous allons donc **voter pour le document 254** « Don d'imprimantes par l'asbl « Centre Zénobe Gramme » pour les besoins pédagogiques de l'IPES de Seraing » :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Vote sur le document 255** : « Don de matériel technique par la SA KANEKA EUROGENTEC au profit de la HEPL – Département Sciences et Techniques » :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Vote sur le document 256** : « Don de 1000 jeux déclassés par la Province de Luxembourg au profit de la Province de Liège » :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/257 : Réorganisation de l'Enseignement supérieur de promotion sociale.**

(Voir rapport)

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 21-22/257).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur M. Serge CAPPÀ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CAPPÀ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Directeur général provincial, Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce lundi 16 mai 2022, votre troisième Commission a examiné le point concernant la réorganisation de l'Enseignement supérieur de promotion sociale, c'est-à-dire le document 21-22/257.

Après la présentation du point, un Commissaire a posé la question de savoir si l'idée de ces regroupements venait de la Province.

Il lui est répondu qu'en fait, il y avait 6 petites entités et la volonté a été d'en faire 2 plus grosses parce qu'ainsi, un peu comme moi, on pèse plus... Néanmoins, il n'y aura pas de changement sur le terrain.

Il est à souligner que ce projet a été accueilli favorablement par les directions.

Le même Commissaire demande ensuite si cela va changer quelque chose pour les étudiants ? Là aussi, il lui est répondu que non, c'est simplement un changement administratif.

Autre remarque formulée, n'y aurait-il pas une perte de qualité en ce qui concerne le personnel ? Il lui est répondu aussi que non, d'autant qu'un ½ emploi administratif est récupéré.

Le point a été voté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/258 : Marché public de travaux – Procédure ouverte – Mode de passation et conditions du marché – Construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprises sur le site de Bavière – Travaux de ferronneries, de menuiseries et de peintures divers.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 21-22/258).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/259 : Rationalisation immobilière – Perspective de mise en vente de l'immeuble sis rue Beeckman, 26 à 4000 Liège.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 21-22/259).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Grégory PIRON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie ce lundi 16 mai sur le site du futur Pôle des Savoirs de Bavière.

Une question a été soulevée pour la mise en vente de l'immeuble rue Beeckman, donc document 21-22/259. Une Commissaire souhaitait connaître le timing pour le déménagement

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

de l'Openado vers le CaSS sur le site Saint-Laurent. Il lui a été répondu que des travaux devaient encore être réalisés, dont la pose d'un ascenseur qui doit être mis en place. Vraisemblablement, le déménagement se ferait en septembre.

Les votes, 9 pour, 0 contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/260 : Organisation du « Prix des Acteurs de la Transition Écologique et Alimentaire de la Province de Liège » – Approbation du règlement de participation.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 21-22/260).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme HUMBLET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

La quatrième Commission s'est tenue le lundi 16 mai 2022 à 17h au Pôle des Savoirs, Boulevard de la Constitution à Liège.

Le document 21-22/260 concernant l'organisation du « Prix des acteurs de la transition écologique et alimentaire de la Province de Liège » a suscité plusieurs questions.

Une première Commissaire a posé 3 questions : une première question concerne le public cible. Le profil des candidatures reste ouvert aux citoyens (personnes physiques) mais il s'agit pour la plupart de coopératives ou d'associations de fait.

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

Le Prix des acteurs de la transition écologique et alimentaire de la Province de Liège regroupe en fait les anciens du « Prix du Développement durable » et du « Prix de la Coopérative » et c'est pour ça qu'il y a plus d'associations et de coopératives qui participent au concours.

Une seconde question concerne les critères de sélection et les sujets à interprétation. Les différents critères de sélection seront listés. Un règlement du concours sera établi. Il y a habituellement une présélection.

Une troisième question concerne la constitution du jury et sa composition. La constitution du jury se fera jusqu'au mois d'octobre. Le jury sera composé de 2 membres de la quatrième Commission, de personnes aux profils compétents en la matière du service provincial ainsi que des experts extérieurs tout en respectant une mixité.

Un autre Commissaire a soulevé une question concernant la publicité et l'information du concours.

Il est prévu que le concours sera largement diffusé par le Service Agricole et Environnement via des conférences et des communiqués de presse ainsi que sur le site internet. La période de diffusion sera plus longue cette année que les années précédentes.

Le résultat du vote est 9 voix pour et 1 abstention.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/261 : Organisation du Concours du beurre de ferme au lait cru de la Province de Liège et Concours des bières de la Province de Liège – Approbation des règlements de participation.**

(Voir rapport)

## SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 21-22/261).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

### **Document 21-22/275 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 21-22/275).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

### **Document 21-22/262 : Mise à disposition des villes et communes partenaires d'un fonctionnaire provincial chargé de sanctionner les infractions administratives.**

### **Document 21-22/263 : Mise à disposition des villes et communes partenaires de deux fonctionnaires provinciaux chargés de sanctionner les infractions administratives, les infractions environnementales et les infractions de voirie communale.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 36 et 37 de l'ordre du jour (documents 21-22/262, 21-22/263)

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 21-22/264 : ISoSL : Assemblée générale extraordinaire fixée au 24 mai 2022.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 21-22/264).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 21-22/265 : RESA – Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 mai**

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

**2022.**

**Document 21-22/266 : AQUALIS : Première assemblée générale ordinaire fixée au 1er juin 2022.**

**Document 21-22/267 : C.I.L.E. – Première assemblée générale ordinaire fixée au 16 juin 2022.**

**Document 21-22/268 : A.I.D.E. – Première assemblée générale ordinaire fixée au 16 juin 2022.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 39, 40 ,41 et 42 de l'ordre du jour (documents 21-22/265 à 21-22/268) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune question, votre cinquième Commission vous propose de les adopter par : 8 voix pour et 1 abstention pour le document 265 - RESA et par 10 voix pour et 1 abstention pour les trois autres documents.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. VANDEBURIE.

M. VANDEBURIE, Chef de groupe (de son banc).- Je demande un vote séparé pour le point 39 - document 21-22/264 pour lequel je ne participerai pas au vote.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Idem pour Mme Valérie LUX. Je suppose que pour le vote 265 – RESA, vous ne souhaitez pas voter, ce qui est tout à fait légitime.

Pas d'autres interventions parce qu'ici, on est déjà passé un peu plus loin, c'est déjà dans le vote ! Pas d'intervention. On peut voter de manière globalisée ou vous préférez des votes séparés ? A part les deux personnes pour le vote 265.

Je propose donc de voter pour le **document 265 – RESA** :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour les trois autres intercommunales, les documents 266, 267 et 268 :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

**Document 21-22/269 : Cultes – Budget 2021 de la Mosquée Assahaba, rue de Hodimont 244 à 4800 Verviers – Avis favorable.**

**Document 21-22/270 : Cultes – Compte 2020 de la Mosquée Assahaba, rue de Hodimont, 244 à 4800 Verviers – Prise de connaissance.**

**Document 21-22/271 : Cultes – Compte 2020 de la Mosquée Merkez Cami, rue du Rewe, 2B à 4000 Liège – Prise de connaissance.**

**Document 21-22/272 : Cultes – Compte 202 de la Fabrique d'église orthodoxe grecque Sainte-Barbe – prise de connaissance.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 43, 44, 45 et 46 de l'ordre du jour (documents 21-22/269 à 21-22/272) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces quatre documents n'ont soulevé aucune question.

Pour le document 269, c'est par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

En ce qui concerne les trois autres documents, votre cinquième Commission vous invite à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Pour les documents 270, 271 et 272, il s'agit de prises de connaissance.

Le Conseil prend connaissance des trois résolutions.

Nous passons à présent au **vote sur le document 269** :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

**SEANCE PUBLIQUE DU 19 MAI 2022**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2022.**

M. LE PRESIDENT.- Point 47 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**IX.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 16 juin 2022 à 16H30. Je vous remercie, bonne fin d'après-midi

La réunion publique est levée à 17H35'.